AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2461
FR0000121709-FS1028

20 octobre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SEB S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 octobre 2017, la société OppenheimerFunds, Inc.[1] (225 Liberty Street, New-York, NY 10281-1008, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 octobre 2017, le seuil de 5% du capital de la société SEB S.A. et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 2 422 612 actions SEB S.A. représentant autant de droits de vote, soit 4,83% du capital et 3,25% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SEB S.A. sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Massachusetts Mutual Life Insurance Company. La société OppenheimerFunds, Inc. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 50 169 049 actions représentant 74 532 517 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.